Image not found or type unknown

abus de confiance, divorce avec un étranger

Par **juditha**, le **01/11/2010** à **07:39**

Bonjour,

La décision de non conciliation a été rendu le 14/09/10 en faveur de mon mari qui garde le domicile conjugal : les arguments qui ont été évoqués sont les suivants :
- Mr et Mme réclament tous les deux le domicile conjugale
- Madame au chomage ne pourra pas payer le loyer et Monsieur a une situation professionnelle stable et il dit qu'il a toujours tout payé au domicile jusqu'au jour où j'ai demandé le divorce.
- Mr ne souhaite pas divorcer donc ne doit pas subir le divorce en quittant le domicile
- Mme savait qu'elle voulait divorcer n'a fait aucune recherche de logement.

Compte tenu de ces jugements, le JAF a décidé que Monsieur gardait le domicile conjugale mais a décidé que je partirais quand je le souhaiterais.

Lorsque mon mari a reçu l'ordonnance de NC le 17/09 il a tout tenté en espace de 4 jours :

- tentative de reconciliation à condition que je l'accompagne à la préfecture dans les jours qui suivent à la Préfecture pour son titre de séjour
- il m'a proposé de me laisser le logement olus une aide financière en échange d'une présentation à la Préfecture.

Face à mon refus, il mettait mon sac tous les jours derrière la porte d'entrée et il m'a dit qu'il fallait impérativement que j'aille à la préfecture avec lui autrement je devais quitter le logement ou il me tuerait.

J'ai quitté le domicile le 23/09/10 sans savoir ou j'allais, j'ai été hébergé par un prochee puis par une association provisoirement.

Mon avocat m'a conseillé d'assigner directement en divorce sans faire appel (car très long).

J'aimerais savoir quels sont les recours possibles, puis-je écrire au juge pour lui expliquer mon problème? mon ancien avocat n'a pas fait son travail correctement et mon mari est très malin, il a dit à quelqu'un qu'il a payé une somme considérable à son avocat et il a fini par gagner.

Aujourd'hui, je suis déemparée je ne sais plus quoi faire. Mon mari m'a utilisée et avec l'aide de la justice il m'a virer de chez moi.

Merci de vos conseils

Par **Domil**, le **01/11/2010** à **12:59**

Vous commencez par écrire à la Préfecture en disant que le divorce est en cours et que la vie commune est rompue.

Il ne fallait pas partir et appeler la police quand il vous menaçait de mort. Maintenant, vous n'avez d'autre recours que d'introduire l'instance de divorce (attention, ce n'est pas automatique, si vous ne faites rien, il n'y aura pas de divorce)

Par **juditha**, le **02/11/2010** à **18:56**

merci de votre réponse,

Je suis partie car il me harcelait trop, je n'en pouvais plus.De plus le juge a décidé que c'était à moi de quitter le logement; j'ai déposé une main courante pour signaler les faits.

J'ai de bonnes raisons de penser que mon ancien avocat était corrompu.
Mon mari a dit qu'il a payé très cher pour gagner.

Mon nouveau avocat va rédiger l'assignation en divorce cette semaine.

J'ai informé la Préfecture de notre séparation.

Mon mari travaille, il a un CDI, pensez-vous que son employeur pourra lui renouveler son titre de séjour ?

J'ai appelé à son travail pour signaler qu'il n'avait pas de papier depuis presque un mois, mais il travaille encore.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés